

Reparations de la Cure.

noter la date
des réparations.

Séance tenante.

Monsieur le Maire observe au Conseil municipal et aux plus imposés, que les portes et croisées de la Cure ou presbytère de cette commune sont endommagés et que le tout a besoin d'être peint. Monsieur le Maire propose de voter la somme de cent cinquante francs, pour l'adite réparation, le Conseil municipal et les plus imposés, sont tous d'un unanimes accord de voter la susdite somme de cent cinquante francs.

